



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20200226-CONS-AG-20-011
-DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 26 février 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Créations et affectation de postes « Collecte » et « Cycles de l'eau »

L'an Deux Mille vingt, le 26 février à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 21 février 2020.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Dominique GIAMARCHI.

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation, pas de quorum nécessaire)

ONT DONNE POUVOIR :

M. SIMONPIETRI à M. POZZO DU BORGO

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, M Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noel LUIGGI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Etienne PERFETTI, Jean-Michel SAVELLI, Gilles SIMEONI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Jean ZUCCARELLI, Marie-Dominique CARRIER, Dominique ROSSI, Pierre SAVELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Marie-Dominique Giamarchi est élue secrétaire de séance.

OBJET : Créations et affectation de postes « Collecte » et « Cycles de l'eau »

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les motifs évoqués dans le tableau, ci-dessous ;

Considérant, en conséquence, qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs selon les procédures évoquées dans le tableau, ci-dessous ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 31 janvier 2020 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

De procéder aux modifications suivantes :

Procédure	N° poste budgétaire	Financement	N° poste de travail	Libellé poste de travail	Motif
Création	PB-00362	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	PT-00272	Chargé(e) de mission "conteneurs semi-enterrés"	Emploi financé par l'ADEME dans le cadre de l'étude prévisionnelle des implantations de conteneurs semi-enterrés, de la gestion préalable à l'organisation et au suivi des chantiers, et de la gestion de la traçabilité et de l'utilisation des données Projet des semi-enterrés Recrutement voie contractuelle Durée : 3 ans
Affectation	PB-00247	Grade : ingénieur	PT-00243	Chef de service "cycles de l'eau"	Création du service cycles de l'eau Rattachement d'un poste d'ingénieur vacant (inscrit au budget) au poste de travail N° PT-00243, en vue d'un recrutement. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, cet emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi du 26 janvier 1984.
Création	PB-00363	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	PT-00269	Technicien rivière et milieux aquatiques	Création du service cycles de l'eau
Création	PB-00364	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	PT-00270	Technicien travaux hydrauliques	Création du service cycles de l'eau

OBJET : Créations et affectation de postes « Collecte » et « Cycles de l'eau »

APPROUVE

La modification du tableau des effectifs correspondante ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.